

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 décembre 2013.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 V. 282 - Vœu relatif à la rénovation thermique des Orgues de Flandre, îlot Riquet (19e).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que la Ville de Paris, conformément à son Plan Climat adopté à l'unanimité en 2007, et renouvelé en 2012, souhaite aider et accompagner les immeubles privés « déperditifs » sur le plan thermique qui le souhaitent, à effectuer études et travaux permettant de faire baisser leur facture énergétique et leurs émissions de gaz à effet de serre ;

Considérant que dans cette perspective de transition énergétique et de lutte contre la précarité énergétique, la Ville de Paris a adopté à l'unanimité lors de son Conseil du 15 octobre 2013 la délibération 2013 DLH 118 l'autorisant à lancer le marché public relatif à la conduite d'une opération programmée d'amélioration thermique des bâtiments (OPATB) pour tous les immeubles d'habitat privé du 19e arrondissement, opération qui devrait démarrer à compter du début de l'année 2014 ;

Considérant que dans ce cadre, tout concours utile pourra être apporté aux copropriétaires qui le souhaitent, et qu'il sera de la compétence du prestataire d'évaluer en lien avec les Conseils syndicaux accompagnés les montants des différentes aides mobilisables, évaluation impossible à effectuer à ce jour, qui plus est dans le cas particulier et complexe des IGH ;

Considérant que la Ville de Paris n'a ni la volonté ni le pouvoir d'imposer aux copropriétés d'engager des travaux de réhabilitation thermique et que les copropriétaires restent naturellement souverains et votent librement dans le cadre démocratique de leur Conseil syndical le programme de travaux qui leur paraît souhaitable ;

Considérant que les deux tours en copropriété situées sur les Orgues de Flandre, les tours Fugue et Cantate, devront à moyen terme engager des travaux de ravalement de façade comme cela leur a été indiqué dans un courrier du 10 juillet 2012, travaux nécessairement onéreux dans un contexte

d'IGH, il leur appartiendra de décider librement, une fois informées par les études conduites dans le cadre de l'OPATB 19 sur le différentiel de coût entre un simple ravalement et une réhabilitation thermique ainsi que sur les différentes aides et dispositifs permettant de réduire ce différentiel de coût, d'entreprendre les travaux qu'elles jugeront alors adéquates ;

Considérant que la réhabilitation du parc social (propriété du bailleur I3F) des Orgues de Flandre devrait être engagée courant 2014 pour une durée de 40 mois environ ;

Considérant que la loi MOLLE (mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion) dite «loi Boutin» autorise à travers le décret d'application 2009-1438 du 23 novembre 2009 le bailleur social à solliciter une contribution des locataires au partage des économies de charge issues des travaux d'économie d'énergie, jusqu'à hauteur de 50% et que I3F a obtenu l'accord des locataires de son parc des Orgues de Flandre pour une récupération à hauteur de 30% des économies générées, en deçà donc des 50% réglementaires ;

Sur la proposition de M. Jean-Yves MANO, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

Les travaux prochainement engagés par le bailleur I3F puissent utilement profiter à la réflexion que les tours Fugue et Cantate engageront sur l'éventuelle réhabilitation thermique de leur patrimoine, en leur prêtant tout concours utile et notamment en leur mettant à disposition, avec l'accord de l'architecte, leurs études préalables et en leur faisant profiter des procédés constructifs reproductibles et de l'expérience opérationnelle acquise au cours des travaux prochainement engagés ;

Le prestataire de l'OPATB du 19e attache une importance particulière à réunir pour ces deux immeubles de grande hauteur à l'architecture singulière, tous les financements mobilisables (fonds européens FEDER, Contrat de Performance Energétique, montage financier et opérationnel innovant, etc.).